

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **16 décembre 2024 à 20 h 01**
à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum.
Monsieur Dominic Doucet, directeur général et greffier adjoint,
madame Louise Bergeron, trésorière et Me Pascale Audray Provencher,
greffière sont également présents.

24-12-523

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

24-12-524

Règlement 2024-469 modifiant le règlement 2011-190 sur les permis et certificats – Adoption

ATTENDU l'avis de motion donné le 9 décembre 2024 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement modifiant le règlement 2011-190 sur les permis et certificats;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 9 décembre 2024 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement 2024-469 modifiant le règlement 2011-190 sur les permis et certificats*.

ADOPTÉE

24-12-525

Règlement 2024-470 modifiant le règlement 10-04 concernant les nuisances Adoption

ATTENDU l'avis de motion donné le 9 décembre 2024 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement modifiant le règlement 10-04 concernant les nuisances;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 9 décembre 2024 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement 2024-470 modifiant le règlement 10-04 concernant les nuisances*.

ADOPTÉE

24-12-526

Règlement 2024-Projet modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU1-2404)- Adoption du premier projet

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU1-2404);

Ce projet consiste à :

- Ajouter la classe d'usage H2 Habitation unifamiliale jumelée à la grille des spécifications 354-Hm;
- Modification de l'article 131 pour y modifier l'emplacement d'une thermopompe ou autre équipement de ventilation ou de climatisation.

ADOPTÉE

Procès-verbaux de correction – Résolutions 24-12-472, 24-12-473 – Dépôt

24-12-527

Ratification des chèques

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de ratifier les chèques fournisseurs suivants :

En date du 10 décembre 2024 au 15 décembre 2024 :

Chèques : S12833, M3164 à M3167 103 468,97 \$

En date du 9 décembre 2024

Chèques : A54972 14 244,00 \$

ADOPTÉE

24-12-528

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

En date du 16 décembre 2024 :

Chèques : S12834 à S12862 & A54973 à A55009 467 283,38 \$

En date du 16 décembre 2024 :

Chèque : A55010 32,00\$

ADOPTÉE

24-12-529

Transferts budgétaires

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de prendre acte du dépôt de la liste des transferts budgétaires pour la période 2024-06 au 2024-11 soumise par la trésorière en date du 16 décembre 2024 et d'entériner son contenu.

ADOPTÉE

24-12-530

Taux d'intérêt sur arrérages de taxes pour 2025

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de fixer à 15 % le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes pour l'année 2025.

ADOPTÉE

24-12-531

Projet en eau potable - Transfert à l'excédent affecté

ATTENDU la prévision de revenus supplémentaires, notamment de compteurs d'eau ;

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de transférer une somme de 16 500 \$ à l'excédent affecté pour les projets en eau potable, et ce, à même le surplus non affecté afin d'augmenter ledit excédent affecté aux usagers des services en eau potable.

ADOPTÉE

24-12-532

Collecte sélective - Transfert à l'excédent affecté

ATTENDU les revenus supplémentaires provenant du régime de compensation pour la collecte sélective ;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de transférer une somme de totale de 16 127 \$, à l'excédent affecté - collecte sélective, et ce, à même le surplus non affecté afin d'augmenter ledit excédent affecté.

ADOPTÉE

24-12-533

Remboursement anticipé au fonds de roulement

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de rembourser à même les fonds généraux de l'année 2024 la somme de 99 316,50 \$ empruntée au fonds de roulement par les résolutions suivantes :

Résolutions	Montants
24-01-028	50 394\$
24-02-062 et 24-02-075	48 922,50\$

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le remboursement anticipé tel que décrit.

ADOPTÉE

24-12-534

Adoption d'une stratégie visant à réduire l'écart du fardeau fiscal

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville se dote d'une stratégie visant à réduire l'écart du fardeau fiscal applicable à l'égard des immeubles résidentiels et non résidentiels en conformité avec la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ADOPTÉE

24-12-535

Règlement concernant l'imposition pour 2025 des taxes foncières et compensation – Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Danis Beauvillier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée un règlement concernant l'imposition pour 2025 des taxes foncières et compensation.

ADOPTÉE

Règlement concernant l'imposition pour 2025 des taxes foncières et compensation -Dépôt du projet de règlement

La greffière constate que le conseiller Danis Beauvillier dépose le projet de règlement concernant l'imposition pour 2025 des taxes foncières et compensation, que ce dépôt suit l'avis de motion, et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

24-12-536

Règlement concernant l'imposition pour 2025 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles-Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Me Serge Bizier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée un règlement concernant l'imposition pour 2025 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

Règlement concernant l'imposition pour 2025 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles – Dépôt du projet de règlement

La greffière constate que le conseiller Me Serge Bizier dépose le projet de règlement concernant l'imposition pour 2025 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles, que ce dépôt suit l'avis de motion, et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

24-12-537

Règlement concernant la tarification 2025 pour le service d'égout et d'épuration des eaux usées- Avis de motion

Avis de motion est donné par la conseillère Martine Lampron à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement concernant la tarification 2025 pour le service d'égout et d'épuration des eaux usées.

ADOPTÉE

Règlement concernant la tarification 2025 pour le service d'égout et d'épuration des eaux usées – Dépôt du projet de règlement

La greffière constate que la conseillère Martine Lampron dépose le projet de règlement concernant la tarification 2025 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées, que ce dépôt suit l'avis de motion, et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

24-12-538

Règlement concernant la tarification 2025 pour le service d'eau- Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Laurier Chagnon à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement concernant la tarification 2025 pour le service d'eau.

ADOPTÉE

Règlement concernant la tarification 2025 pour le service d'eau – Dépôt du projet de règlement

La greffière constate que le conseiller Laurier Chagnon dépose le projet de règlement concernant la tarification 2025 pour le service d'eau, que ce dépôt suit l'avis de motion, et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

24-12-539

Démission – Brigadière scolaire

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte de la démission de madame Nadia Breton Mainville en date du 11 décembre 2024 au poste de brigadière scolaire au sein du service des travaux publics.

ADOPTÉE

24-12-540

Déneigement Chemin des pointes – 2024-2025

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de confier le contrat de déneigement du chemin des Pointes pour la période 2024 à 2025 à la municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax au tarif de 3 090 \$, plus les taxes applicables, comprenant la post et présaison.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette dépense à même les activités financières de l'année 2025.

ADOPTÉE

Demande de dérogation mineure – 1431 route 263 Sud (monsieur Adrien Barlow)

ATTENDU QUE suite aux modifications apportées par le PL 67, il y a maintenant neuf (9) critères d'évaluation en matière de dérogation mineure.

- 1- La dérogation mineure est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme.
- 2- L'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui la demande, car la transaction pour la vente de la propriété est retardée.
- 3- La dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.
- 4- La dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique.
- 5- La dérogation elle n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique.
- 6- La dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement.
- 7- La dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général.
- 8- La dérogation a un caractère mineur. « Chaque cas est un cas d'espèce qui requiert une analyse qualitative et non quantitative des éléments en présence », car c'est non visible de la voie publique.
- 9- Les travaux sont en cours ou déjà exécutés « et que ces travaux ont fait l'objet d'un permis de construction », ces travaux doivent avoir été effectués de bonne foi, ce critère est non applicable

ATTENDU QUE le propriétaire a fait installer une thermopompe en 2020 par un entrepreneur spécialisé dans le domaine ;

ATTENDU QUE celle-ci fut installée dans la cour avant dissimulée en arrière d'un arbuste et non visible de la voie publique ;

ATTENDU QUE le mandat avait été donné, de bonne foi à un entrepreneur et celui-ci n'a pas vérifié le règlement municipal qui ne permet pas l'installation d'une thermopompe en cours avant ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de faire droit à la demande ;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accepter pour la propriété située au 1431 Route 263 Sud la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Adrien Barlow afin de régulariser une situation existante en permettant l'installation d'une thermopompe en cours avant.

ADOPTÉ

24-12-542

Faubourg des Prés – Avenant honoraire supplémentaire au contrat de services professionnels - Autorisation

ATTENDU la résolution 21-02-039 qui octroyait le contrat de services professionnels en ingénierie à Avizo Expert-Conseil ;

ATTENDU la demande d'analyse du MELCCFP, la rédaction des réponses à leurs questions, un avenant a été rédigé pour un montant de 5 877,50 \$, plus les taxes applicables;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'avenant préparé par Avizo Expert-Conseil.

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt à être adopté et mis en vigueur pour l'exécution des travaux de construction du nouveau quartier résidentiel « Faubourg des Prés » et d'autoriser la trésorière à effectuer le paiement en lien avec cet avenant.

ADOPTÉE

24-12-543

École Sainte-Marie – Gala Méritas – Demande d'aide financière

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande de l'École Sainte-Marie pour une aide financière pour l'organisation de leur gala Méritas du 4 juin 2025;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'octroyer une aide financière de 250\$ pour cette organisation.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette aide financière.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire invite les personnes présentes à poser des questions oralement aux membres du Conseil.

Monsieur le conseiller Jean-Robert Tremblay souligne le dernier budget de madame Louise Bergeron à titre de trésorière en ajoutant qu'il est reconnaissant de son bon travail pendant toutes ces années.

Monsieur le conseiller Danis Beauvillier joint sa voix et remercie Louise Bergeron pour son travail.

Monsieur le conseiller Me Serge Bizier souligne le bon travail de Louise Bergeron et de son équipe et les remercie.

Madame la conseillère Martine Lampron réitère les bons mots en faveur de madame Bergeron.

Monsieur le conseiller Laurier Chagnon souligne les efforts de Louise Bergeron et de toute son équipe.

Monsieur le conseiller Claude Côté remercie Louise Bergeron.

Monsieur le Maire apprécie le travail de l'équipe administrative et souligne aussi le bon travail de l'équipe politique dans l'exercice du budget.

Les membres du Conseil souhaite leurs meilleurs vœux du temps des fêtes.

24-12-544

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 20.

ADOPTÉE

Me Pascale Audray Provencher,
greffière

Gilles Fortier, maire